



COMMUNE DE MAURECOURT
78780

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation :
4 avril 2025

Date affichage avis :
4 avril 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 23

Objet :
**FRAIS DE
FONCTIONNEMENT
SCOLAIRE 2024/2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier GUERREY, Maire.

Étaient présents : M. XAVIER TALON, M. Daniel WOTIN, M. Joël DREYCOURT, Mme Annie LE MEZEC, M. Anthony DESCHAMPS, Mme Martine DUPUY, M. Jean-Pierre BAUDIN, M. René CHOTEAU, M. Christian DOUSPIS, Mme Nicole COURBET, M. Jean-Luc HOUBRON, Mme Astrid DELANNOY, M. Chrislain CAUSSIAUX, M. Joël TISSIER, M. Gilles VARIN, Mme Martine MORY, Mme Béatrice BOUREL, Mme Estelle DRENO.

Excusés : Mme Michèle BARATELLA (représentée par M. Daniel WOTIN), Mme Manuela VIEIRA DE CASTRO (représentée par M. Xavier TALON), Mme Annie ALLOITTEAU (représentée par M. Joël TISSIER), M. Adrien LE TALLEC (représenté par M. Joël DREYCOURT).

Absents : M. Patrick CHALES, Mme Félisberta MENDES-SEMEDO, Mme Cloé BLANCHARD, Mme Audrey AMAURY.

Secrétaire de séance : M. Christian DOUSPIS.

Le Conseil Municipal,
Sur présentation de Madame LE MEZEC,
Vu l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée,
Vu le Bureau Municipal du 03/04/2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Décide de fixer pour l'année scolaire 2024/2025 le montant qui sera demandé au titre de leur participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques pour les élèves scolarisés à MAURECOURT :

➤ Pour les communes du **Département des Yvelines** :

973,00 € par élève du cycle préélémentaire,

488,00 € par élève du cycle élémentaire.

➤ Pour les communes de la CACP (**Département du Val d'Oise**) :

753,33 € par élève du cycle préélémentaire,

517,93 € par élève du cycle élémentaire.

(Montants fixés par l'Union des Maires du Val d'Oise)

Précise que la participation de Maurecourt vers l'extérieur ne pourra être supérieure aux montants votés ci-dessus,

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025,

Dit que ces participations pourront être revalorisées chaque année scolaire.

Pour extrait conforme,
Maurecourt, le 11 avril 2025

Le Maire,



Didier GUERREY

Accusé de réception en préfecture
078-217803824-20250410-2025-25-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025